



Commission départementale de coopération intercommunale

6 juin 2016

Des Assises en 2014 et 3 comités interministériels aux ruralités

Le gouvernement a engagé une action résolue en faveur des territoires ruraux qui vise à mieux répondre aux attentes de leurs habitants, à redonner toute leur place à ces espaces dans notre organisation territoriale et à valoriser leurs atouts.

Issues des assises des ruralités organisées à l'automne 2014 les comités interministériels aux ruralités (CIR) qui se sont tenus en mars et septembre 2015 ont permis d'adopter 67 mesures concrètes visant à garantir à tous l'accès aux services, à amplifier les capacités de développement des territoires ruraux et à assurer la mise en réseau des territoires.

Le comité qui s'est tenu dans l'Ardèche, le 20 mai 2016 a révélé que 100 % des mesures sont aujourd'hui lancées, 36 mesures sont en phases de déploiement, 31 mesures ont d'ores et déjà atteint ou dépassé leur objectif.



Des Assises en 2014 et 3 comités interministériels aux ruralités

A l'issue de la réunion de dix ministres, le gouvernement a annoncé 37 nouvelles mesures issues « d'une large concertation avec des acteurs de la ruralité et les associations d'élus » :

Association des maires de France (AMF) ; Association des maires ruraux de France (AMRF) ; Association des petites villes de France (APVF) ; Association nationale des Pays et PETR (ANPP) ; Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) ; Chambres de commerce et d'industrie (CCI France) ; Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ; Familles rurales ; Association Nouvelles ruralités ; Collectif Ville Campagne ; Leader France ; Union nationale des acteurs et structures du développement local (Unadel) ; Fédération nationale du sport en milieu rural (FNSMR) ; Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) ; Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR) ; Fédération nationale des chasseurs (FNC) ; Ruralité, environnement, développement (RED) ; Mouvement Européen de la Ruralité.



Des Assises en 2014 et 3 comités interministériels aux ruralités

Leurs propositions et contributions ont enrichi les engagements du 3^e comité interministériel aux ruralités.

Parmi ces nouvelles mesures :

- 16 nouvelles simplifications de normes des collectivités territoriales ;
- l'ouverture de 600 nouvelles maisons de santé pluri-professionnelles ;
- la modulation régionale du numerus clausus pour les études en médecine ;
- l'expérimentation des services publics itinérants en milieu rural, montagnard et périurbain ;
- ou bien la création de 1000 facteurs-guichetiers avant fin 2017.



Des Assises en 2014 et 3 comités interministériels aux ruralités

Ces 37 nouvelles mesures sont présentées sous 9 rubriques principales . Les nouvelles mesures sont en fait déjà plus ou moins engagées par des dispositifs existants :

- santé, communication ;
- services publics ;
- éducation, agriculture-économie et emploi ;
- logement, culture-sport ;
- normes et adaptation de l'Etat aux enjeux locaux.

C'est sur ce dernier point le plus « nouveau », par l'instauration de **contrats de ruralité** que le Comité de Privas innove.

Ainsi à l'issu de ces comités 3 priorités sont déclinées en une centaine de mesures :

- 1- Garantir à tous l'égalité d'accès aux services ;
- 2- Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux ;
- 3- et Assurer la mise en réseau des territoires.



Les comités interministériels aux ruralités (CIR):

3 axes déclinés en une centaine de mesures

•1ère priorité : GARANTIR À TOUS L'ACCÈS AUX SERVICES par :

•La création de 1 000 maisons de services au public d'ici fin 2016

L'accès aux services publics fonde l'égalité des citoyens et des territoires. La création de ces maisons de services au public accueillant administrations et opérateurs de l'État seront ouvertes d'ici fin 2016.

•Au 13 mai 2016, 495 MSAP sont en service, et 536 sont en projet.

•En Sarthe, 4 MSAP sont ouvertes (Brûlon, Le Grand-Lucé, Fresnay-sur-Sarthe, Marolles-les-Braults).

• La création de, 1 400 maisons de santé, pluri-professionnelles d'ici 2018.

Les maisons de santé renforcent l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé et améliorent la qualité des soins et du suivi médical grâce à une prise en charge complète des patients dans un lieu central et adapté . À ce titre l'État accompagnera la création de ces maisons de santé.

Au 13 mai 2016, 798 sont en activité et 369 sont en cours, de réalisation,

•En Sarthe, 8 sont déjà en activité, 9 sont en projet



Les comités interministériels aux ruralités (CIR):

3 axes déclinés en une centaine de mesures

- 1- GARANTIR À TOUS L'ACCÈS AUX SERVICES
- La Signature de 2 550 contrats d'engagement de service public avec des étudiants ou internes en médecine d'ici 2018 pour développer les installations dans les territoires ruraux.

Les contrats d'engagement de service public (CESP) permettent de lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation de jeunes médecins ou dentistes dans les territoires ruraux.

Une bourse de 1 200 euros mensuels leur est versée en contrepartie de l'engagement de s'installer à l'issue de leur formation initiale dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif rencontre un vrai succès avec 1 757 contrats déjà signés ce qui est d'ores et déjà au-dessus de l'objectif initial de 1 500 à fin 2016.

A ce jour une centaine de jeunes médecins bénéficiaires de ces contrats sont déjà installés.

- **En Sarthe, 2 contrats sont déjà signés, et 3 installations sont susceptibles d'intervenir d'ici la fin de l'année 2016.**



Les comités interministériels aux ruralités (CIR):

3 axes déclinés en une centaine de mesures

1- GARANTIR À TOUS L'ACCÈS AUX SERVICES

La couverture, des derniers centres-bourgs encore dépourvus de couverture en téléphonie mobile

Alors que 268 nouvelles communes ont été intégrées fin 2015 au plan de résorption des centres-bourgs situés en zone blanche de téléphonie mobile certaines communes n'ont pas pu bénéficier en temps utile de mesures de couverture.

Une nouvelle campagne de mesures interviendra d'ici l'automne pour les communes n'ayant pas pu encore en bénéficier afin qu'elles soient intégrées au dispositif gouvernemental de résorption des zones blanches qui prévoit la prise en charge à 100 % des coûts de construction des pylônes.

Cette 3e campagne réalisée en lien avec les collectivités territoriales concernées permettra de garantir qu'aucune commune éligible au dispositif n'aura été omise.

En Sarthe, 6 communes, ont été identifiées en zones blanches. Livet en Saosnois, Saint Pierre des Bois, Saint Rémy du Val, Surfonds, Vezot, Panon

On peut citer la candidature du syndicat mixte d'aménagement numérique (Sarthe numérique) en mai 2016 à l'appel à projet national. Les travaux sont prévus, au printemps 2017.



Les comités interministériels aux ruralités (CIR):

3 axes déclinés en une centaine de mesures

•1- GARANTIR À TOUS L'ACCÈS AUX SERVICES

Le Déploiement du Plan France Très Haut-débit

L'accès à l'Internet à très haut débit est aujourd'hui essentiel dans la vie de tous les jours.

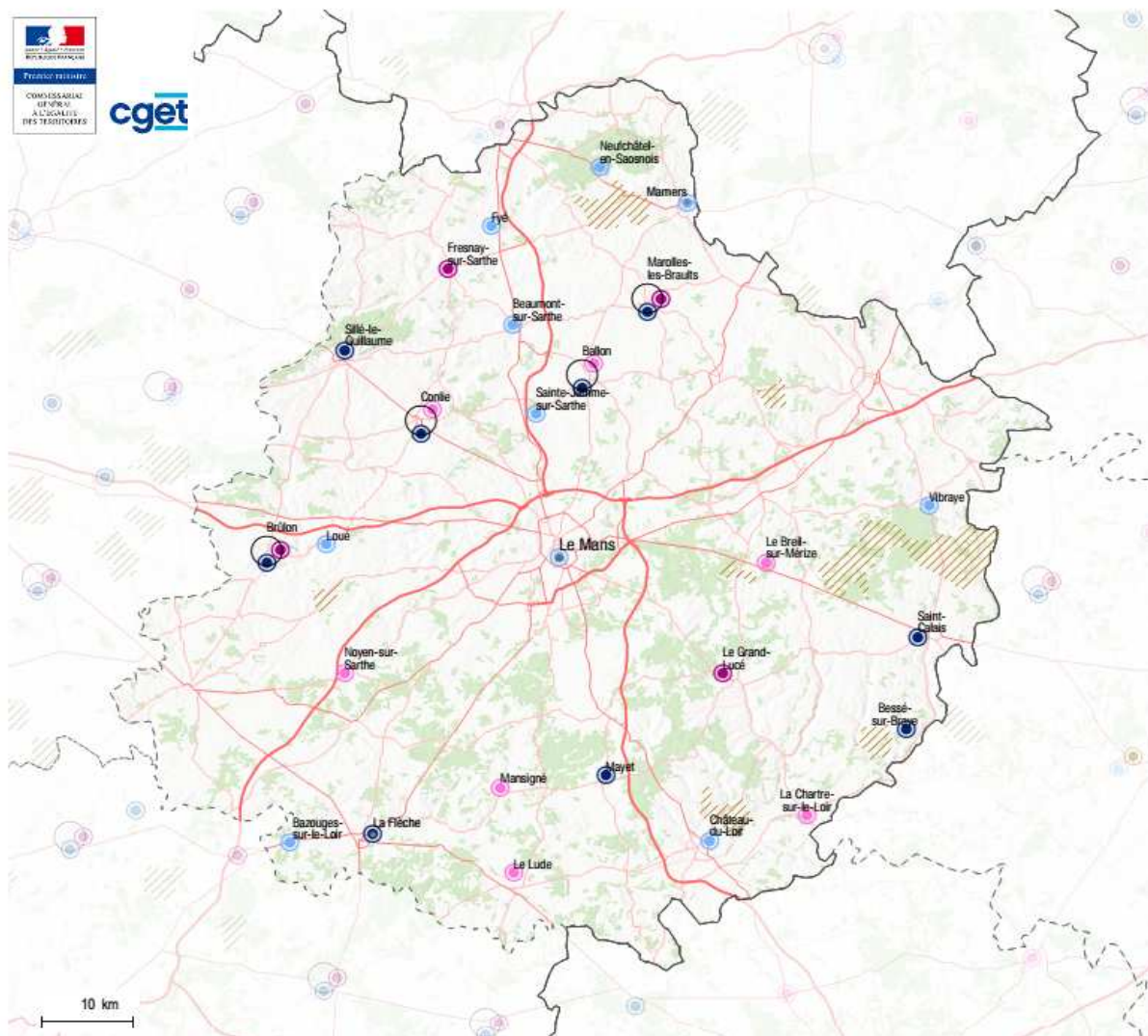
Or si le déploiement numérique s'est très largement développé ces dernières années grâce à ce plan de nombreux habitants des territoires les plus ruraux restent privés de connexion à un débit suffisant.

Ce plan a été accéléré. 98 départements sont désormais engagés dans la démarche . L'État y contribue à hauteur de 3 milliards d'euros pour un investissement total de 12 milliards.

•En Sarthe, la 1ère phase de déploiement du schéma d'aménagement numérique (SDTAN) pour 2014-2019 d'un coût total de 116 millions d'euros est subventionné par l'État à hauteur de 30,7 millions d'euros.



Maisons de services au public, maisons de santé pluriprofessionnelles et zones blanches en Sarthe



SOURCES DES DONNÉES : ARCEP 2016, OBSERVATOIRE FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT 2016, OBSERVATOIRE DES REDCOMPOSITIONS, DGOS MAI 2016, CGET 2016, DONNÉES CONSOLIDÉES AU 13 MAI PAR LES SERVICES DE L'ETAT DES DÉPARTEMENTS 05, 06, 07, 08, 11, 16, 17, 26, 2A, 2B, 31, 34, 39, 43, 44, 47, 53, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 64, 66, 67, 68, 72, 76, 77, 81, 83, 84, 85, 86, 89 / ESR, USGS, NGA, NASA, [...]. CLC 2012, IGN BD ROUTE/ GÉO FLA 2015 / RÉALISATION : CGET-DST-CELLULE CARTO, KH, AG, 2016

Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

2ème priorité : AMPLIFIER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

- La création en 2016 d'un fonds de soutien à l'investissement local de 1 milliards d'euros

L'investissement local représente 70 % de l'investissement public.

Le Gouvernement a pris en 2015 de nombreuses mesures pour le soutenir :

- Augmentation d'un tiers de la DETR (+ 200 millions d'euros) ;
- Création d'une aide aux maires bâtisseurs dans les zones tendues (+100 millions d'euros) ;
- Hausse du taux de remboursement de la TVA aux collectivités qui investissent (+300 millions d'euros en régime de croisière) ;
- Soutien à la trésorerie des collectivités locales avec la possibilité offerte par la Caisse des Dépôts de préfinancer le FCTVA ;
- En outre avec les contrats de plan Etat-Région 25 milliards d'euros seront mobilisés par l'État et les collectivités locales pour les années 2015-2020 . L'État y consacrera 12,5 milliards d'euros.

Pour 2016 le Gouvernement a amplifié son soutien aux investissements des communes et des intercommunalités par la création d'un fonds de soutien à l'investissement local d'un milliard d'euros dont la moitié bénéficie exclusivement aux territoires ruraux.



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

2 - AMPLIFIER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

En Sarthe ce fonds de soutien se traduit en 2016 par :

Une enveloppe de 4 M€ pour les projets structurants (15 opérations retenues);

• Une enveloppe de 3M€ dédiée à la revitalisation des bourgs-centres (15 opérations retenues);

- Un abondement des crédits DETR à hauteur de 3M€ supplémentaires par rapport à l'enveloppe de 2014 (7M€).

• Ce fonds est reconduit en 2017 à hauteur de 1,2 milliards d'euros :

• 600 M€ pour la transition énergétique le logement et l'accessibilité ;

• 600 M€ pour les territoires ruraux (dont 200 M€ d'abondement DETR à l'instar de celui, de 2015 et 2016).



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

•2 - AMPLIFIER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

• Le maintien du commerce et de l'artisanat dans les territoires ruraux

Les entreprises de commerce et des services à la population représentent une part importante de l'emploi en milieu rural. Il est nécessaire de les accompagner afin qu'elles répondent mieux aux besoins et attentes des consommateurs.

Le maintien du commerce en milieu rural fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre du contrat de ruralité. Dans ce cadre 20 millions d'euros d'investissement seront spécifiquement fléchés pour accompagner les collectivités qui souhaitent redynamiser les commerces et entreprises artisanales de proximité notamment en facilitant le regroupement des derniers commerces en activité.

Ces dossiers seront expertisés dans le cadre des procédures du Fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce (Fisac).



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

2 - AMPLIFIER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

• Mise en œuvre de la transition écologique et énergétique :

• Le ministère de l'Écologie a lancé un appel à projet pour 400 territoires à énergie positive pour la croissance verte et le climat .

• Cet appel à projet a pour objectif de soutenir les actions territoriales concourant à la transition énergétique . Chaque territoire bénéficie d'un appui financier du Fonds de financement de la transition énergétique doté de 200 millions d'euros.

• **En Sarthe 2 territoires ont été retenus à l'appel à projets et bénéficient d'une subvention de 500 000€ qui sera portée à 1M€ par le biais d'un avenant.**

Il s'agit du Pays du Mans associé à Le Mans Métropole et le Pays de la Vallée de la Sarthe.



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

•3ème priorité : ASSURER LA MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

• La Création d'un contrat de ruralité

Chaque territoire est spécifique. À ce titre le Gouvernement souhaite proposer aux territoires ruraux une réponse adaptée à leurs besoins et projets par la signature d'un contrat de ruralité permettant un accès « à la carte » et coordonné des mesures en faveur de la ruralité et doté d'un fonds d'aide aux investissements.

Il s'agit d'une contractualisation permettant de renforcer la cohérence et l'impact des actions en matière d'accès aux services publics , de création d'équipements, de revitalisation des bourgs-centres, de soutien à l'ingénierie ou d'animation socio-culturelle. Ces contrats seront conclus pour une période pluriannuelle de 6 ans avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Ils intégreront l'ensemble des mesures issues des comités interministériels aux ruralités (CIR) (c'est à dire les maisons de services au public, les maisons de santé pluriprofessionnelles, résorption des zones blanches de téléphonie mobile...) et agrégeront l'ensemble des dispositifs existants : volets territoriaux des contrats de plan État-Région (CPER), fonds européens structurels et d'investissement (Fesi), (DETR), fonds de soutien à l'investissement local etc.



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

•3 - ASSURER LA MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

•Conforter le réseau des bourgs-centres et des villes moyennes en mobilisant notamment 300 millions d'euros pour des projets d'investissement.

•La Sarthe a obtenu pour 15 projets présentés au titre des bourgs-centres un montant de 3 millions d'euros.

•Promouvoir des «territoires collaboratifs expérimentaux »

Comme l'a souligné le député Pascal Terrasse dans son rapport sur le développement de l'économie collaborative, les territoires ruraux constituent un terreau favorable à l'émergence d'expérimentations innovantes d'économie collaborative notamment à l'heure du déploiement du très haut débit.

Un appel à projets sera lancé pour favoriser l'émergence de nouvelles initiatives qui visent à renforcer la formation des acteurs collaboratifs locaux, à favoriser l'émergence de nouvelles plateformes et espaces de co-working (co-travail) ainsi qu'à mettre en place des outils locaux de partage de biens et services.

L'appel à projets sera doté de 30 millions d'euros dont au moins la moitié fléchée sur les territoires ruraux.

Nos
ruralités
Une chance pour la France



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

•3 - ASSURER LA MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

- Créer 100 plateformes de mobilité pour donner des solutions spécifiques aux enjeux des déplacements en milieu rural.

Pour assurer une mobilité pour tous dans les territoires ruraux l'action de l'État permettra de cofinancer avec les collectivités qui le souhaitent des plates-formes de mobilité.

Ces lieux ressources permettront de trouver des réponses aux besoins spécifiques du territoire en mutualisant des offres de déplacement terrestre diverses : voitures 2 ou 3 roues motorisés ou non et accès aux transports collectifs.

En lien avec les collectivités et les opérateurs publics ou privés de transport ces plates-formes permettront d'offrir une offre centralisée et adaptée aux besoins de chacun.

Elles seront associées aux dispositifs locaux de transport spécifiques (transport à la demande covoiturage) d'ores et déjà mis en place sur les territoires.



2015-2016 3 comités interministériels pour faciliter le quotidien



Les objectifs pour 2016 – 2017 : fédérer les initiatives publiques et les énergies locales

- **Par la mise en place d'un « comité de suivi » et la désignation d'un « référent ruralité »**

Afin de mieux faire connaître ces mesures, le gouvernement a souhaité que soit mis en place dans chaque département un comité chargé de suivi de ces mesures.

De même pour assurer le déploiement effectif des mesures prises lors de ces comités (CIR) sur le terrain et garantir le succès de ces dispositifs chaque Préfet a nommé « un référent ruralité » qui constitue l'interlocuteur privilégié des élus et acteurs locaux.

- **En Sarthe, le comité de suivi est instauré au sein de la CDCI et Mme Reynaud, Sous-préfète de Mamers, a été désignée référente.**
- **Par l'élaboration des contrats de ruralité**
- L'État propose des « contrats de ruralité » à élaborer à partir du second semestre 2016 qui permettront pour chaque territoire signataire de déterminer les mesures les plus utiles et de les coordonner.
- Ainsi ces contrats :
- Intégreront les mesures issues des comités ;
- Mobiliseront l'ensemble des crédits de droit commun et un fonds d'aide aux investissements.

